

DÉC 2022



INFO #1 TRAVAUX

SERVICE URBANISME

Démolition du bâtiment en péril sis au 127 rue de la république

Un bâtiment est en péril s'il présente un danger pour la sécurité de biens et des personnes.

En juin 2018, la commune rédige un arrêté de péril ordinaire suite aux plaintes des résidents et après le passage d'un expert désigné par le Tribunal Administratif.

La commune laisse au propriétaire le temps d'agir. Ainsi, c'est en juillet 2021 que l'arrêté de péril imminent est signé par le Maire après une expertise inquiétante.

En août 2021, la commune est contrainte d'assigner le propriétaire en justice pour non réalisation des travaux de protection du bâtiment.

En février 2022, le jugement est rendu : la commune doit déconstruire la bâtiment.



Pour autant la mairie n'est pas propriétaire du bâtiment et agit sur requête du Tribunal.

QUAND ?

Des études et de l'ingénierie pour sécuriser le quartier :

Depuis juin 2022, des études structurelles ont été réalisés pour prévoir la déconstruction du bâtiment tout en protégeant les avoisinants.

8 mois de travaux de déconstruction jusqu'à juin 2023 :

Plusieurs phases de travaux vont se succéder pour mettre en sécurité le quartier.

Depuis octobre 2022, des travaux de désencombrement, de désamiantage et d'allègement du poids sur la structure du bâtiment ont été menés. En janvier 2023 débutera les travaux de gros œuvre.